

Modalités de présentation et de dépôt des candidatures aux Conseils des facultés de l'EPE NIMES UNIVERSITE

Vous souhaitez présenter votre candidature/liste au
Conseil de votre faculté de l'EPE.

Table des matières

A Tableau récapitulatif des critères de présentation des listes de candidatures :	3
1/ Vous êtes Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques	4
2/ Vous êtes Usagers de l'établissement	5
B Pièces à fournir lors du dépôt des candidatures :	6
C. Dépôt des candidatures :	6

Pour rappel, nombres de sièges à pourvoir pour chaque Collège :

Faculté de DEG

Collège	Nombre de sièges de titulaires	Nombre de sièges de suppléants
Usagers	1	1

Faculté de Design

Collège	Nombre de sièges de titulaires	Nombre de sièges de suppléants
Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques	1	1

Faculté de LLH

Collège	Nombre de sièges de titulaires	Nombre de sièges de suppléants
Usagers	2	2
Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques	1	1

Faculté de Psycho/Staps

Collège	Nombre de sièges de titulaires	Nombre de sièges de suppléants
Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques	1	1

Faculté de Sciences : pas de siège à pourvoir

A Tableau récapitulatif des critères de présentation des listes de candidatures

1/ Vous êtes Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont rangés par ordre préférentiel. Chaque candidat doit être électeur (figurer sur les listes électorales).

Chaque candidat doit relever du collège pour lequel il est électeur.

Les candidats qui déposent leur liste peuvent, le cas échéant, préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leur déclaration de candidature.

Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges de membres titulaires à pourvoir. La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges titulaires et suppléants à pourvoir.

Une personne ne peut être candidat sur 2 listes en concurrence pour un même scrutin.

Chaque liste doit comporter le nom d'un délégué, qui est également candidat et qui peut être amené à représenter la liste au sein du Comité électoral consultatif, lors des opérations de scellement et de dépouillement du scrutin.

Les professions de foi transmises par les listes candidates qui le souhaitent lors du dépôt de candidature doivent respecter le formalisme suivant : format PDF, A4, recto/verso, maximum 3 Mo ;

2/ Vous êtes Usagers de l'établissement

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont rangés par ordre préférentiel. Chaque candidat doit être électeur (figurer sur les listes électorales).

Chaque candidat doit relever du collège pour lequel il est électeur. Les candidats qui déposent leur liste peuvent, le cas échéant, préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leur déclaration de candidature.

Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges de membres titulaires à pourvoir.

La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges titulaires et suppléants à pourvoir.

Une personne ne peut être candidat sur 2 listes en concurrence pour un même scrutin. Chaque liste doit comporter le nom d'un délégué, qui est également candidat et qui peut être amené à représenter la liste au sein du Comité électoral consultatif, lors des opérations de scellement et de dépouillement du scrutin.

Les professions de foi transmises par les listes candidates qui le souhaitent lors du dépôt de candidature doivent respecter le formalisme suivant : format PDF, A4, recto/verso, maximum 3 Mo ;

B Pièces à fournir lors du dépôt des candidatures :

Pièces obligatoires :

- La liste de candidature dûment complétée et signée (modèle téléchargeable en ligne),
- L'original de chaque déclaration individuelle de candidature dûment complété, signé et accompagné d'une copie de la carte professionnelle ou de la carte d'identité pour le personnel / la copie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité pour les usagers (modèle téléchargeable en ligne)

Pièce facultative :

Pour les candidats/ listes qui le souhaitent, une profession de foi respectant le formalisme suivant :
format PDF, A4, recto/verso, maximum 3 Mo ;

C. Dépôt des candidatures :

La date limite du dépôt des candidatures (et des professions de foi correspondantes éventuelles) est fixée au:

02 octobre 2025 à 12h00

Toutefois, il est conseillé aux candidats de déposer leurs candidatures dès que possible avant cette date afin de pouvoir modifier leurs listes en cas d'irrecevabilité de certaines candidatures.

Les candidatures doivent être déposées par la méthode suivante :

- En main propre, auprès du Service des affaires juridiques et institutionnelles Site Vauban
rue du docteur George Salan 30021 NIMES Bâtiment D Bureau 118 contre remise d'un
accusé de réception. Cet accusé n'atteste pas de la recevabilité de la candidature ;

**Aucune liste ne peut être déposée, modifiée ou retirée après la date limite prévue pour
le dépôt des candidatures, à savoir le 02/10/2025 à 12 h00**

